

Conditions générales (CG)

## Affiliation d'événement Swiss Running Member

### 1. Généralités

1.1. Les présentes conditions générales (CG) règlent les conditions d'une affiliation à Swiss Running au niveau de membre Or, Argent et Bronze.

1.2. Une affiliation à Swiss Running entraîne automatiquement une affiliation simultanée à Swiss Runners et à Swiss Athletics.

1.3. Avec une inscription à [l'affiliation](#) l'organisateur accepte les présentes CG.

1.4. Swiss Running se réserve le droit de modifier en tout temps les CG. Les membres sont informés à temps des changements.

### 2. Inscription

L'inscription à [l'affiliation](#) se fait sur le site web de Swiss Running. Le formulaire d'inscription rempli correctement est une condition. Swiss Running se réserve le droit de demander des informations et le cas échéant de rejeter des demandes.

### 3. Protection des données

En s'inscrivant comme Swiss Running Member, la [déclaration de protection des données de Swiss Running](#) est acceptée.

### 4. Éthique dans le sport

Swiss Running s'engage sans réserve en faveur d'un sport sûr, équitable et sans dopage. En tant que Joint Venture entre Swiss Athletics et Swiss Runners, Swiss Running soutient le travail de la fondation Swiss Sport Integrity. Plus d'informations sur [l'Éthique dans le sport](#) et les efforts de Swiss Running, Swiss Runners et Swiss Athletics sont mises en ligne sur le site web de Swiss Athletics.

### 5. Début et statut de l'affiliation

5.1. L'affiliation commence avec la confirmation de Swiss Running et est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Les affiliations débutant après le 1<sup>er</sup> octobre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante

5.2. L'affiliation est prolongée chaque année dans la mesure où elle n'est pas résiliée par écrit ou par courriel au plus tard 30 jours avant son expiration.

5.3 Les avantages et les prestations des niveaux d'affiliation respectifs sont réglés dans [l'aperçu suivant](#).

5.4. Un surclassement ou un déclassement entre les niveaux d'affiliation est possible au 31 décembre de chaque année.

## 6. Frais

6.1. Les cotisations de membre (hors taxe sur la valeur ajoutée) sont fixées comme suit :

Or :	CHF 2'500 / an
Argent :	CHF 1'250 / an
Bronze :	CHF 750 / an

6.2 Swiss Running annonce jusqu'à fin septembre les éventuelles adaptations des cotisations de membre pour l'année suivante.

6.3. Le paiement des cotisations de membre est effectué après facturation par Swiss Running, respectivement par une organisation désignée à cet effet (par ex. Swiss Runners ou Swiss Athletics).

## 7. Résiliation et fin de l'affiliation

7.1. La résiliation de l'affiliation doit être envoyée à Swiss Running par écrit par courriel ou par poste. La date limite de la résiliation qui prend effet à la fin de l'année en cours, est le 30 novembre. En raison de l'affiliation automatique à Swiss Runners et Swiss Athletics (voir 1.2), des délais de résiliation différents, statutairement plus courts, peuvent s'appliquer pour ces organisations.

7.2. Les cotisations de membre déjà payées ne sont pas remboursées, à moins que Swiss Running résilie l'affiliation par sa propre faute.

## 8. Responsabilité

8.1. Swiss Running n'est pas responsable des dommages causés aux membres par l'utilisation des avantages réservés aux membres ou des événements, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

## 9. Dispositions finales

9.1. Le droit suisse s'applique. Le for juridique est le siège de Swiss Running à Berne.

9.2. Si certaines dispositions des présentes CG devaient s'avérer nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.